

1. Acheminement

L'acheminement permet d'assurer le financement du réseau, son exploitation, son extension, son entretien et l'amortissement des investissements. Celui de Genedis dessert 17 communes (Ardon, Chamoson, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Isérables, Leytron, Massongex, Nendaz, Riddes, Saillon, Saint-Maurice, Salvan, Saxon, Trient, Vernayaz, Vérossaz).

L'encaissement de ces frais est surveillé par l'EiCom, l'autorité indépendante fédérale de régulation.

2. Énergie

Il s'agit du prix de l'électricité sans les coûts de l'acheminement et des redevances. Il est fixé d'une part par les coûts de nos propres productions et d'autre part par les acquisitions faites sur le marché de l'électricité.

3. Redevances

Taxes fédérales et communales.

4. Frais

Éventuels frais de rappel, notes de crédit ou avances ouverts.

5. Acomptes facturés

Somme des acomptes facturés hors TVA durant la période.

Genedis

Genedis SA
Grand Rue 2
1904 Vernayaz
+41 27 763 14 11
www.genedis.ch
info@genedis.ch
CHE-105.901.230 TVA

Numéro de client / client final

200'000 / Onime Anne

Lieu de consommation

720027000
Rue de Protorrent 4 - 1905 Dorénaz
Villa
Période du 01.01.2026 au 31.12.2026

Madame
Anne Onime
Grand Rue 2
1904 Vernayaz

1
Le montant en votre faveur sera déduit sur votre prochaine facture.
Conditions générales et informations supplémentaires sur notre site internet.

Type
N° de facture 8'920'346
Date 16.04.2026
Payable jusqu'au 16.05.2026
Montant total CHF 2'069.45

Récapitulatif de la facture (consommation totale de la période 9 826,00 kWh)			Montant	TVA
1 Acheminement	CHF	950.80	8.1 %	
2 Energie	CHF	1'267.75	8.1 %	
3 Redevances	CHF	360.85	8.1 %	
Total électricité (hors TVA)			CHF 2'579.40	
4 Frais, note de crédit, avance	CHF	100.00	8.1 %	
Acomptes facturés CHF -826.95 dont TVA -61.95	CHF	-765.00		
Sous-total (hors TVA)			CHF 1'914.40	
TVA à 8.1 % sur CHF 1914.40	CHF	155.05		
Montant total de la facture (TVA comprise)			CHF 2'069.45	

Plus d'informations →

+41 27 763 14 11
www.genedis.ch/faq-facturation



1. Acheminement

1.1 Tarif double :

→ heures pleines : 6h à 12h et 17h à 22h

→ heures creuses : 22h à 6h et 12h à 17h

Dans le cas d'une tarification simple, sans distinction horaire, la consommation est indiquée sur une ou deux lignes selon le modèle de compteur.

1.2 Le service-système du réseau de transport est reversé à Swissgrid pour le maintien du réseau de transport national, soit les lignes à très haute tension.

1.3 Depuis le 1^{er} janvier 2026, à la suite d'un changement de loi, le tarif de mesure est précisé sur la facture. Il était auparavant compris dans les coûts d'acheminement. Cela permet de prendre connaissance des frais liés au traitement des données de consommation.

2. Énergie

Dans le cas d'une tarification simple, la consommation est indiquée sur une ou deux lignes selon le modèle de compteur.

3. Redevances

Quatre redevances sont intégrées dans ce montant.

3.1 Les prestations aux collectivités publiques (PCP)

sont versées aux communes. Elles servent à les dédommager pour les terrains publics utilisés pour le passage des infrastructures électriques.

3.2 La rétribution à prix coûtant (RPC) est une taxe fédérale destinée à alimenter un fonds de subventionnement des projets d'énergie renouvelable. Chaque année, Genedis encaisse auprès des consommatrices et consommateurs, puis reverse à Pronovo AG quelque 6 millions de francs pour des projets durables.

3.3 La réserve d'électricité (OIRH) est destinée à garantir l'approvisionnement en cas de pénurie ou de défaillance du réseau électrique. Elle fait l'objet d'une taxe fédérale, actuellement de 1,2 ct/kWh.

3.4 Les coûts solidaires sont une taxe fédérale qui vise à financer le renforcement du réseau de transport ainsi que les aides transitoires en faveur de l'industrie de l'acier et de l'aluminium. Ils sont de 0,05 ct/kWh.

	ELECTRICITE	N. Index	A. Index	Coef.	Quantité	Prix net	Montant	TVA
	Libellé							
N° cpt. 802636 - CH10217012345CLF-N-720027000-00-0 - Tarif Double permanent								
1. ACHÉMINEMENT								
1.1	Consommation heures pleines	10'125.7	4'099.7		6'026.00 kWh	0.0898	541.15	8.1%
	Consommation heures creuses	5'602.9	1'802.9		3'800.00 kWh	0.0465	176.70	8.1%
	Service-système du réseau de transport				9'826.00 kWh	0.0027	26.55	8.1%
	Abonnement				12.00 Mois	10.5000	126.00	8.1%
	Tarif de la mesure				12.00 Mois	6.7000	80.40	8.1%
2. ÉNERGIE								
2.1	Consommation heures pleines	10'125.7	4'099.7		6'026.00 kWh	0.1213	730.95	8.1%
	Consommation heures creuses	5'602.9	1'802.9		3'800.00 kWh	0.0930	353.40	8.1%
	Abonnement				12.00 Mois	3.0000	36.00	8.1%
	GreenElec				9'826.00 kWh	0.0150	147.40	8.1%
3. REDEVANCES								
3.1	Prestations collectivités publiques (PCP)				9.00 %	996.0000	89.65	8.1%
	Taxes fédérales énergies renouvelables (RPC)				9'826.00 kWh	0.0230	226.00	8.1%
	Réserve d'électricité (OIRH)				9'826.00 kWh	0.0041	40.30	8.1%
	Coûts solidaires				9'826.00 kWh	0.0005	4.90	8.1%
Sous-total (hors TVA)							2'579.40	
Acomptes facturés CHF -826.95 dont TVA -61.95							-765.00	
Frais administratifs de transmission à l'ESTI pour manque de rapport de sécurité (OIBT)							100.00	8.1%
Total (hors TVA)							1'914.40	
TVA à 8.1% sur CHF 1914.40							155.05	
Montant total de la facture							2'069.45	
5. Détail des acomptes								
N° facture	Date	Acompte	Montant facturé	Etat				
8'901'935	31.03.2026	765.00	826.95	à payer				

4. Greenelec

Genedis livre à sa clientèle un courant 100% hydraulique (Blueelec). Pour 1,5 ct/kWh supplémentaire, vous pouvez opter pour une électricité 100% renouvelable et indigène, soit un mix d'énergies propres (hydraulique, solaire, éolien) entièrement valaisannes (Greenelec). Cet engagement servira à développer des projets de production régionale.

5. Acomptes facturés

Cette section vous informe sur l'état des acomptes de la période.

5.1 Montant hors TVA

5.2 Montant avec TVA et éventuels frais déjà payés